

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2008

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Mmes et MM. BARGIARELLI, BOUR, CASSERT, DAIZE, DELAGE, DURAND, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, PERRIN, RANCE, SCHAFTLEIN, WOHREL

**POUVOIRS** : Mr BERGER qui a donné procuration à Mr MEMAIN  
Mr FERSSIWI qui a donné procuration à Mr CASSERT  
Mme FONT qui a donné procuration à Mme RANCE  
Mme JANSON qui a donné procuration à Mme LORIEROUX  
Mr ROY qui a donné procuration à Mr PASSET

**ABSENTS** : ./.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LORIEROUX

---

## ORDRE DU JOUR :

1. Budget de la commune : décision modificative n°3
2. Programme triennal voirie et dépendances 2006/2007/2008 (solde)
3. Révision du Plan d'Occupation des Sols – Transformation en Plan Local d'Urbanisme – Contenu de la Délibération de prescription
4. Vote des tarifs généraux pour l'année 2009
5. Rapport d'activités du SICTOM de la Région de Rambouillet pour l'année 2007
6. Motion de soutien au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Questions diverses

---

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

**ADOpte**, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 17 novembre 2008.

### **1. Budget de la commune : décision modificative n°3.**

Mr PASSET, Maire Adjoint en charge des finances, présente à l'Assemblée les ajustements budgétaires à effectuer en investissement :

- ajout de crédits sur l'opération 54 « culture » article 2161 pour l'acquisition d'un tableau de Léon Germain Pelouse « Une matinée de printemps à Cernay ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le budget primitif 2008,  
Vu les opérations budgétaires,

VOTE à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Art. 2161-54	2 000,00	
Art. 2315	-2 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	

## **2. Programme triennal voirie et dépendances 2006/2007/2008 (solde)**

Cette délibération annule et remplace celle du 20.10.2008 portant sur le même objet.

Mr le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du programme triennal voirie et dépendances 2008 pour l'opération suivante : scellement des panneaux clignotants et de potelets pour la sécurité des enfants des écoles et des piétons. pour un montant de 1 580,00 € H.T.

Il indique que le reliquat de la dépense subventionnable dans le cadre du programme voirie 2006/2007/2008 est de 1 590,45 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur proposition de Mr le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2006/2007/2008 d'aide aux communes en matière de voirie et dépendances.

La subvention s'élèvera à 1 106,00 € H.T, soit 70 % du montant des travaux subventionnables de 1 580,00 € H.T. (reliquat de la dépense subventionnable plafonnée H.T.)

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales ou départementales pour réaliser les travaux figurant sur les fiches d'identification annexées à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,

**S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge.

## **3. Révision du Plan d'Occupation des Sols – Transformation en Plan Local d'Urbanisme – Contenu de la délibération de prescription.**

Ce point est reporté et sera débattu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

## **4. Vote des tarifs généraux pour l'année 2009**

Comme chaque année, Mr le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les tarifs généraux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE :**

- de maintenir pour l'année 2009 les tarifs suivants :

*Cimetière communal*

Caveau provisoire les 30 premiers jours	gratuit
du 31 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour	2,15 €/jour
au-delà du 60 <sup>ème</sup> jour	3,20 €/jour

<b>Vacation de police</b>	11,00 €
<b>Porteur</b>	16,20 €

<b>Concession</b>	
15 ans	87,00 €
30 ans	165,00 €
50 ans	235,00 €
perpétuelle	470,00 €

<b>Location salle municipale</b>	
Cernaysiens	150,00 €
Extérieurs	460,00 €

<b>Droit de terrasse</b>	
- terrasse ouverte	8,00 € le m <sup>2</sup>
- terrasse fermée	20,00 € le m <sup>2</sup>

- d'augmenter pour l'année 2009 les tarifs suivants :

<b>Location salle municipale</b>	
Caution	500,00 €
Location du four	30,00 €

<b>Droit de place (spectacles) forfait</b>	50,00 €
--	---------

<b>Droit de place pour vente à emporter</b>	10,00 € par jour de présence
---	------------------------------

## **5. Rapports d'activités du SICTOM de la Région de Rambouillet pour l'année 2007**

Mme Rance, Maire Adjoint, présente à l'Assemblée le rapport d'activités de la Région de Rambouillet pour l'année 2007 :

- la qualité du tri des emballages est améliorée (le taux d'acceptation avoisine les 85 %).  
Cependant, des nouvelles campagnes de contrôles vont être lancées car ce taux est en diminution en 2008.
- Tonnages collectés en 2007 : 30 000 t d'ordures ménagères, 4500 t d'emballages, 3 t de verre.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après présentation par Mme RANCE, Maire Adjoint,

**PREND ACTE** du rapport d'activités du SICTOM de la Région de Rambouillet pour l'année 2007.

## **6. Motion de soutien au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL** vote la motion suivante :

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile de France du 20 novembre 2008 fixant le périmètre d'études à 76 communes dont 14 nouvelles au regard du périmètre du 27 juin 2007,

Considérant qu'il est impossible de mener à bien la révision de la Charte dans le délai imparti par la loi, avec un territoire élargi à 14 communes supplémentaires, alors que l'avant-projet de charte est quasiment prêt,  
Considérant que l'ajout de nouvelles communes nécessite des moyens humains et financiers difficiles à réunir en l'absence de concertation,  
Considérant que l'introduction de nouvelles communes suppose la mise en œuvre d'une stratégie participative avec les représentants de celles-ci,  
Considérant que la non révision de la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse entraînerait sa disparition,  
Considérant l'attachement de la Commune de Cernay-la-Ville à ce Parc,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la demande formulée par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse dans sa délibération du 26 novembre 2008, à savoir de solliciter un avis d'opportunité de l'Etat sur la décision du Conseil Régional d'Ile de France d'ajouter 14 communes supplémentaires à l'étude.

### **Questions diverses**

#### **G. PASSET**

- Piscine de Chevreuse : lors de la dernière réunion du Comité Syndical, un bilan d'exploitation de la piscine rénovée a été présenté. La fréquentation est conforme aux prévisions ; par conséquent, pour 2009, le niveau de contribution à la charge des communes ne sera pas modifié. S'agissant de la 2<sup>ème</sup> phase des travaux, à savoir la création du centre de remise en forme, elle débutera en mars 2009. La durée du chantier est de 14 mois.

Mr Passet précise également que le SIVOM a délibéré sur l'adhésion de la commune de Cernay-la-Ville à la carte « distribution électrique ».

**Prochain Conseil Municipal : le 27 janvier 2009 à 21h00**